

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Consultation du public sur le Plan particulier de gestion de la nouvelle Réserve naturelle domaniale de « La Vallée d'Aise et Suchamps » à Bertrix et Cugnon (Bertrix) et Herbeumont introduit par le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne**

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

Le Collège communal informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au plan susvisé, dont l'auteur est le Gouvernement wallon.

Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan simultanément à la création de la Réserve naturelle susmentionnée.

Conformément à l'article D.29-13,2°, la durée de l'enquête est de 30 jours

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 01/10/2019
28/08/2019	02/09/2019	01/10/2019	Administration communale de Bertrix Rue de la Gare, 38 6880 BERTRIX Bureau du service urbanisme Le 01/10/2019 à 11h00	Collège communal de Bertrix Rue de la Gare, 38 6880 BERTRIX

Le dossier peut être consulté gratuitement à la Maison communale – Service urbanisme, rue de la Gare, 38 à 6880 BERTRIX pendant toute la durée de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, pendant les heures de service : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, ainsi que les mercredis de 16h00 à 20h00 sur rendez-vous à prendre au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Mlle ROBINET Marie-France – Directrice générale – tél. : 061/41.02.60 ou de M. Grégory SON – service urbanisme – tél. : 061/41.02.54.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal délégué à cet effet (M. Grégory SON-service urbanisme), auprès du Département de la Nature et des Forêts (M. Benjamin De Potter – Ingénieur Chef de Cantonement de Neufchâteau – 061/23.10.30) ou de la Direction de la Nature et des Espaces verts du Service Central : avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.58.20.

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par M. Grégory SON, l'agent communal délégué à cet effet.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le plan objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A Bertrix, le 24/07/2019

Pour le Collège,

La Directrice générale

Le Bourgmestre

ROBINET Marie-France

ROSSIGNOL Mathieu